

Rire pour communier

La connivence est une condition préalable à l'humour. Ce texte, issu d'un mémoire d'anthropologie, est extrait d'un chapitre plus général sur les fonctions interactives du rire, qui en recense quatre : rire pour communier, pour exclure, pour éviter le conflit, pour ne pas pleurer.

L'une des fonctions premières du rire, et certainement celle qui apparaît la plus commune, est la fonction communicative du rire qui envisage le rire comme facteur de communion. Comme l'a noté K. Lorenz : « *Rire de la même chose n'est pas seulement un pré requis à une amitié véritable, c'est souvent un premier pas à sa formation* » (1963, 284). Lorsqu'une blague suscite le rire, c'est qu'il existe nécessairement un lien entre le locuteur et le destinataire et au-delà de cette complicité préexistante cette blague crée elle-même du lien à travers ce partage du rire. Ce rire commun participe donc au sentiment de groupe. La connivence est un élément essentiel qui tient à la nature même du rire et de l'humour. L'humour ne fonctionne réellement que lorsque deux ou plusieurs personnes ont quelque chose à partager, un certain nombre de références communes (langues, normes sociales, juridiques...) qui leur permettent de comprendre et d'apprécier l'humour produit. À ce partage de référentiels communs s'ajoutent la volonté et parfois même le devoir de rire ensemble. Il existe donc non seulement une connivence cognitive, mais aussi une connivence affective et normative. Cette dernière ne dépend pas

des connaissances ou des référentiels que partagent les individus, mais du désir et parfois même du devoir de partager un instant le plaisir humoristique. Ce qui nous intéressera donc dans ce chapitre, c'est la connivence en tant que condition préalable de l'existence de l'humour.

EXHIBER SA JOIE

Lorsqu'il étudie le rire en Amazonie, J.-M. Beaudet (1996) met en avant un rire particulier qui se distingue des autres par son aspect communautaire et uniforme : le rire collectif. Ce rire est mécanique et c'est pourquoi il ne peut pas être considéré comme de l'humour. Il ne résulte pas d'une construction volontaire à portée humoristique, mais se présente comme l'expression d'une émotion forcée. Ce rire collectif est essentiellement masculin et se manifeste pendant des fêtes ou des beuveries (ibid.). Lors de ces occasions, tous les hommes rient ensemble et cherchent à produire un seul et même son (Beaudet, 1996, 87). Ce rire collectif se caractérise par un rire à gorge déployée accompagné d'un mouvement de tête vers le haut qui tire le buste en arrière. Ce genre de rire est des plus formalisés. Il rapproche ce rire d'un rire triomphal que C. Lévi-Strauss avait déjà entrevu lorsqu'il affirmait : « *Le succès leur arrache un rire triomphal, distinct du rire exprimant une gaîté profane. "Ce rire forcé", ou rire de sacrifice est appelé rire des âmes.* » (Lévi-Strauss, 1964, 101). Cette idée de « *rire forcé* » montre que lorsqu'il s'agit d'un rire

collectif, le code est omniprésent, on ne rit pas parce qu'on veut rire, on rit parce qu'on doit rire : « *Nous sommes ivres, nous sommes joyeux, mais nous ne faisons pas n'importe quoi, nous ne rions pas n'importe comment.* » (Beaudet, 1996, 95). Pour cette population d'Amazonie, rire ensemble c'est, comme l'illustre parfaitement la citation précédente, exhiber leur joie, montrer qu'ils s'amusent : ils s'écoutent véritablement rire. Rire permet dans le cas présent d'exprimer socialement son bien-être : « *Pour s'acclamer, pour s'applaudir, les Wayapi, n'ont pas choisi de frapper dans leurs mains, ils rient.* » (Beaudet, 1996, 98). Ce rire signe le bien-être et l'abondance et c'est pourquoi il est répandu lors des fêtes ou des beuveries. Il y a donc des circonstances où le rire est une obligation sociale plus qu'une émotion spontanée. Si certains rires apparaissent obligatoires, c'est que dans certains cas, l'individu qui rit répond aux attentes de son groupe.

JOUER LA DOULEUR OU LE RIRE

M. Mauss (1968) avait mis en évidence ce caractère obligatoire de certaines expressions, non pas en analysant le rire, mais les pleurs, et précisément lorsqu'il étudiait un rite funéraire australien : « *Toutes ces expressions collectives, simultanées, à valeur morale et à force obligatoire des sentiments de l'individu et du groupe, ce sont plus que de simples manifestations, ce sont des signes des expressions comprises, bref,*

Inès PASQUERON DE FOMMERVAULT

Anthropologue.



18 m² © Françoise Peslherbe.

un langage. Ces cris, ce sont comme des phrases et des mots. Il faut dire, mais s'il faut les dire, c'est parce que tout le groupe les comprend. On fait donc plus que de manifester ses sentiments, on les manifeste aux autres puisqu'il faut les leur manifester. On se les manifeste à soi en les exprimant aux autres et pour le compte des autres. C'est essentiellement une symbolique. » (Mauss, 1968, 88). À travers cet exemple, on se rend compte que certaines émotions ne sont pas spontanées et individuelles, mais existent par et à travers les formes culturelles que sont certains rites et cérémonies ritualisées. Aussi, si la grande majorité

annonce le décès de son père avec un grand sourire tout en lui demandant de bien vouloir l'excuser. L. Hearn a tenté de clarifier ce comportement en expliquant qu'« *au Japon, il est d'usage, si vous êtes dans l'obligation absolue de faire part d'un événement pénible ou malheureux, de le faire en souriant.* » (Hearn, 1990, 438). La jeune étudiante ne fait donc qu'obéir à une convention sociale. Le sourire, plus qu'une émotion, est ici une étiquette sociale. On est forcé de constater le caractère conventionnel et obligatoire de certaines émotions, d'ailleurs M. Mauss affirmera « *ce ne sont pas seulement les pleurs, mais*

(Jolly, 1999). Chez les Dogons, il existe donc aussi un rire de communion, ce rire communicatif et collectif exprime une joie collective à l'unisson. Ce rire est appelé *moke-ka* (rire d'allégresse) ou *mosuway-suway* (rire sifflant et prolongé). Ce « rire avec » ou rire de communion ne différencie pas celui qui fait rire de celui qui rit, en réalité, et c'est précisément là que réside la spécificité de ce rire, tout le monde rit ensemble. Ce rire révèle une solidarité et une fraternité indéniables, si bien qu'à travers ce rire à l'unisson, les hommes mettent en avant leur appartenance à une même communauté. Ce rire de groupe n'a pas d'autre objet que

“ **L'expérience collective est un facteur essentiel du rire. Ainsi il existe un rapport dialectique entre le rire et le groupe. D'une part, le rire fait le groupe et, d'autre part, le groupe facilite le rire.** »

des sociétés humaines associent la mort à la tristesse et aux larmes, d'autres, perçoivent la mort comme une délivrance et dès lors ne manifesteront pas les mêmes émotions (Le Breton, 2008). Ainsi, comme le souligne l'exemple du rite funéraire australien, ce n'est pas tant la mort qui engendre la douleur et les pleurs, mais la signification sociale qu'elle possède. Si certaines larmes sont obligatoires, c'est qu'elles sont tributaires du système symbolique d'une société. Les larmes ne sont donc pas nécessairement le signe d'une souffrance, mais peuvent être l'indice d'une obligation rituelle. W. La Barre (1978) décrit le comportement d'une Indienne Kiowa durant les funérailles de son frère. Cette jeune femme semble surjouer sa douleur, elle crie, s'arrache les cheveux, s'écorche les joues... Toutes ces émotions sont exagérées précisément parce qu'il s'agit d'un comportement requis par les circonstances, si bien qu'une fois les funérailles achevées la jeune fille retrouve son comportement habituel. À l'inverse, dans d'autres sociétés, ce sont les rires et les sourires qui doivent accompagner un malheur. Aussi au Japon c'est le sourire qui doit accompagner le décès d'un proche. D. Le Breton (2008) évoque à ce titre l'exemple d'un professeur américain dont l'étudiante japonaise, à la grande surprise du professeur,

toutes sortes d'expressions orales des sentiments qui sont essentiellement non pas des phénomènes exclusivement psychologiques ou physiologiques, mais des phénomènes sociaux, marqués éminemment du signe de la non-spontanéité et de l'obligation la plus parfaite. » (Mauss, 1968-1969, 81).

Les rires collectifs, de communion, qui nous intéressent tout particulièrement, font partie de ces émotions forcées qu'évoque M. Mauss. Comme nous l'avons vu à travers l'exemple des rires Wayapi, ils peuvent être l'expression d'une convention sociale. Il s'agit donc de rire et non pas d'humour, car ils relèvent plus d'une émotion obligatoire quasi mécanique, qui n'est pas la conséquence d'une construction humoristique volontaire.

Lorsqu'il étudie les rires en pays Dogon, E. Jolly note aussi ce même genre de rire collectif, qui s'avère d'après son analyse là encore typiquement masculin. Certains récits sont destinés à faire rire, si bien que si l'auditoire ne rit pas, il s'agira d'une forme extrême d'impolitesse. Le rire montre ainsi l'adhésion de l'auditoire vis-à-vis du conteur (Jolly, 1999).

LE RIRE COMPLICE

Ce rire collectif révèle donc une réelle complicité et c'est pourquoi l'hilarité des hommes est souvent accompagnée de boisson, signe de partage et d'amitié

de faire savoir qu'on est bien ensemble, il s'agit d'un test de connivence. Ce rire de complicité équivaut au rire primitif dont parle K. Lorenz. Ce dernier en donne un exemple, lorsqu'il imagine un homme primitif venant de comprendre le stratagème de son chef pour attirer les chacals : « *Ils échangent un sourire et soudain éclatent bruyamment de rire avec le même déchaînement de gaieté qui pourrait être de nos jours celui de deux petits garçons qui viennent de réussir un tour particulièrement malicieux* » (Lorenz, 1954, 6). Il s'agit là d'un rire qui est bien le propre de l'homme : le rire de complicité.

LE RIRE CONTAGIEUX

Ce rire collectif ou de communion qui est une marque des moments partagés apparaît avec encore plus d'éclat dans ce qu'on peut appeler le rire contagieux, qui est un exemple remarquable des comportements humains en groupe. Là encore on ne parle pas d'humour, mais uniquement de rire. Il s'agit en effet d'un rire convulsif et le plus souvent involontaire qui résulte d'un mécanisme de déclenchement impulsif. En effet, le rire tout comme le bâillement ou encore les pleurs, possèdent cette capacité particulière à se répandre entre les individus. Le cas du collège de Kashasha en Tanzanie est en ce sens un exemple

particulièrement représentatif de ce rire collectif contagieux. Le 30 janvier 1962, l'école pour orphelins du village de Kashasha, tenue par des missionnaires, s'est vue dans l'obligation de fermer ses portes plusieurs semaines en raison d'une épidémie de rire. Au départ seulement trois jeunes filles se sont mises à rire aux éclats. Leurs rires deviennent très rapidement convulsifs et incontrôlables (Provine, 2002). Ils se propagent rapidement dans la classe puis dans l'école, si bien que 95 élèves sur les 159 sont contaminés. Les élèves sont renvoyés chez eux et propagent alors ce fou rire dans le village mais aussi dans les villages voisins.

Pendant deux ans et demi, quatorze écoles furent atteintes et il aura fallu mettre les villages contaminés en quarantaine pour stopper l'épidémie. Les autorités sont désorientées, elles lancent des enquêtes pour vérifier si, derrière cette contagion, il n'y aurait pas une contamination bactérienne ou chimique. Mais les scientifiques n'ayant pas décelé d'origines bactériennes, virales ou alimentaires ont alors caractérisé cette épidémie d'hystérie collective (Provine, 2003). Le caractère communicatif du rire, comme le révèle ce fou rire général, s'explique en réalité de manière biologique. R. Provine explique en ce sens que : « *Le mécanisme neural responsable des épidémies de rire reproduit le comportement qu'il détecte, produisant une réaction en chaîne comportementale* » (Provine, 2003, 53). Le fou rire ne serait qu'une forme de mimétisme mettant en jeu deux circuits de neurones. Le rire s'explique donc davantage par les

relations que les individus entretiennent entre eux plutôt que par les faits humoristiques. R. Provine (2003) a d'ailleurs montré que les gens rient plus de six fois plus dans les situations sociales où plusieurs personnes rient que dans la solitude. Ainsi, le rire contagieux représente un exemple extraordinaire du rire de groupe et dans ce cas plus que dans n'importe quel autre cas, on s'aperçoit à quel point le rire peut être communicatif, dans la mesure où une personne qui rit amène le rire. Le groupe contribue et facilite le rire d'un individu. L'expérience collective est donc un facteur essentiel du rire.

Ainsi, il existe un rapport dialectique entre le rire et le groupe. D'une part le rire fait le groupe et d'autre part le groupe facilite le rire.

Nous avons tenté de montrer que certains rires se présentent comme l'expression d'une affectivité collective. Ce rire de communion résulte de la satisfaction d'être réunis mais ce désir s'accompagne souvent d'une obligation sociale. En effet, dans certains cas il devient véritablement l'expression obligatoire d'une émotion socialement construite. Quoi qu'il en soit, nous avons vu que la connivence est une condition préalable de l'humour ce qui nous a de surcroît permis de révéler le caractère social et culturel de l'humour, étant donné qu'il nécessite une base commune au groupe de rieurs, un partage. Ce partage résulte non seulement de référentiels communs mais aussi d'un désir commun de rire ensemble et parfois même d'un devoir. Ces différents niveaux de connivence permettent un resserrement des liens

sociaux et de la cohésion du groupe basés sur le plaisir de rire ensemble. Toutefois, la cohésion du groupe repose bien souvent sur l'exclusion d'un individu, si bien que ce « rire avec » ou rire collectif possède son inverse négatif à savoir le « rire de » ou rire d'exclusion.

Ce texte est extrait de *Je ris donc je suis. Le rire et l'humour au carrefour de deux processus identitaires : socialisation et individuation*. Inès Pasqueron de Fommerault. Mémoire de Master 1 d'anthropologie, Université d'Aix-Marseille, 2011-2012. Disponible en accès libre sur Dumas, <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00736627>

BIBLIOGRAPHIE

- Beaudet, J.-M. (1996). « Rire. Un exemple d'Amazonie », *L'Homme*, 140, pp. 81-99.
- Hearn, L. (1990). « Le sourire japonais ». *Revue de Paris*, 15 juillet, 1990.
- Jolly, E. (1999). « Des pleurs et des rires en pays dogon (Mali) : des lamentations pitoyables pour les morts à l'hilarité complice entre les vivants », *Du rire et des pleurs, Actes des journées Initiales 1998*, Nanterre, pp. 91-102.
- La Barre, W. (1978) « The cultural basis of emotion and gesture », in Polhemus T. (dir.), *Social Aspects of the Human Body*, Panthéon, New-York.
- Le Breton, D. (2008). *Les passions ordinaires. Anthropologie des émotions*. Petite bibliothèque Payot.
- Lévi-Strauss, C. (1964). *Le Cru et le Cuit. Mythologiques I*, Plon, Paris.
- Lorenz, K. (1963). *On Aggression*. Bantam, New York.
- Mauss, M. (1968-1969). « L'expression obligatoire des sentiments », *Essais de sociologie*, Minuit, Paris.

Résumé : Dans les différentes cultures, le rire ou l'humour n'ont pas la même signification. Dans cet extrait d'un mémoire d'anthropologie, l'auteur montre que certains rires ont une réelle fonction sociale. Ils n'ont alors pas à voir avec l'humour mais avec une obligation de montrer sa joie ou sa connivence au sein d'un groupe. Au revers du rire « d'exclusion ».

Mots-clés : Anthropologie – Communication – Comportement social – Expression de l'émotion – Groupe d'appartenance – Rire – Rite – Socialisation – Tradition.